

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/015**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21  
DATE DE CONVOCATION : 12 FEVRIER 2025

**SÉANCE EN DATE DU 18 FÉVRIER 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 10 : TRAVAUX D'EXPLOITATION 2025 EN FORÊT COMMUNALE DE SARRALBE  
ATTRIBUTION DES MARCHÉS :  
LOT 1 : EXPLOITATION DE BOIS D'ŒUVRE ET DE BOIS D'INDUSTRIE EN LONG  
LOT 2 : TRAVAUX DE DÉBARDAGE ET CÂBLAGE  
LOT 3 : FAÇONNAGE DE STÈRES**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui précise que le programme des travaux a été approuvé par délibération en date du 24 septembre 2024.

Suite à une consultation d'entreprises,

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2025,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer les marchés de travaux d'exploitation et de débardage en forêt communale, exercice 2025 aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Travaux d'exploitation des BO, BIL

Entreprise attributaire : BOIS S.E.K. de HAMBACH

Pour un montant de 17 857,23 € HT

Lot 2 : Travaux de débardage et câblage

Entreprise attributaire : HELMSTETTER Bruno SAS de PETERSBACH

Pour un montant de 14 288,60 € HT

Lot 3 : Façonnage de stères

Entreprise attributaire : Exploitation forestière B.C.G de BUHL-LORRAINE

Pour un montant de 6 400,00 € HT

- décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document relatif à cette opération,

- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 24 février 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 février 2025

Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

